

Le gouvernement met fin à la trêve hivernale, mais veut éviter les expulsions sans relogement

Isabelle Rey-Lefebvre

Les évictions locatives seront à nouveau autorisées au terme de l'état d'urgence sanitaire, le 10 juillet

La trêve hivernale, qui suspend l'exécution des expulsions locatives, ne sera pas prolongée au-delà du 10 juillet. Le ministre chargé du logement, Julien Denormandie, l'a confirmé, dans un entretien publié par le quotidien *La Croix* du 2 juillet. L'épidémie due au coronavirus avait conduit le gouvernement à proroger cette trêve de son terme habituel, le 31 mars, au 30 mai puis au 10 juillet, terme de l'état d'urgence sanitaire. « *C'est un régime dérogatoire, exceptionnel, et il faut revenir au droit commun, respecter le droit de propriété inscrit dans la Constitution et les décisions de justice que l'Etat a la charge d'exécuter* », explique-t-on au ministère.

Le Collectif des associations unies, qui fédère 39 acteurs de l'hébergement et du logement, avait espéré une « année blanche ». Autrement dit, voir la trêve prolongée jusqu'au 1^{er} novembre, date de sa reconduction pour l'hiver 2020-2021. En vain. « *Chaque année, 155 000 familles voient leur contrat de location résilié et, en 2018, 15 293 d'entre elles ont été expulsées manu militari, soit 40 % de plus que dix ans auparavant* », rappelle Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre. *Il faut tout faire pour éviter ces drames.* » M. Denormandie dit partager cette préoccupation. Dans une circulaire à paraître, il demande aux préfets « *d'agir avec discernement et de ne pas recourir à la force publique sans solution de relogement* », excepté si l'expulsion est motivée par de graves troubles de voisinage.

Le refus, par l'Etat, de prêter son concours à l'exécution d'une décision de justice n'est pas sans conséquence : il ouvre droit à une indemnisation du bailleur lésé, par un fonds dédié, géré par le ministère de l'intérieur. « *Cette ligne budgétaire a fondu de 55 millions d'euros, en 2010, à 33 millions d'euros, en 2018. Et certains préfets pourraient être tentés d'autoriser les expulsions pour ne pas dépasser cette enveloppe* », craint Christophe Robert.

Le député (ex-LRM) du Val-d'Oise Aurélien Taché, également président du Conseil national de l'habitat, demande d'ailleurs que ce budget soit transféré du ministère de l'intérieur à celui du logement « *pour construire une politique de prévention des expulsions locatives* ». L'inquiétude des acteurs de terrain se porte aussi sur les squats, campements et bidonvilles dont une quarantaine seraient, dès le 10 juillet, menacés d'une expulsion par la force publique. Ils sont particulièrement nombreux à Marseille, Lyon, Bordeaux et encore Lille, où certains occupants ont été avertis de la venue de tractopelles dès le 11 juillet au matin, risquant de laisser 160 personnes à la rue. A Paris, les 33 familles soutenues par l'association Droit au logement qui occupent, sans titre, l'ancien commissariat de police, rue du Croissant (2^e arrondissement), s'attendent à être délogées d'un jour à l'autre à la suite du jugement, prononcé le 30 juin, ordonnant leur expulsion.

« Plan d'humanisation »

Pour les personnes hébergées, la sortie de l'état d'urgence peut signifier la fin de leur prise en charge. Mais là encore, le ministre chargé du logement promet « *aucune remise à la rue sans solution* ». L'Etat a fourni un effort significatif en ouvrant, dès mars, 14 000 places dites hivernales auxquelles se sont ajoutées 21 000 places exceptionnelles, et y a consacré 200 millions d'euros supplémentaires, soit 10 % du budget hébergement. « *Il faut consolider cette avancée qui démontre que le sans-abrisme n'est pas une fatalité, et remettre en route un plan d'humanisation des centres d'hébergement devenus obsolètes, avec leurs grands dortoirs qui ne permettent pas un accueil digne* », recommande Florent Guéguen, directeur général de la

Fédération des acteurs de la solidarité.

Pour désengorger les centres d'hébergement, tous les préfets sont incités par le ministère du logement à trouver, d'ici à la fin juillet, 3 000 logements sociaux. A Lyon, 500 ont déjà été identifiés par la métropole, et les relogements ont commencé. Mais ce n'est malheureusement pas le cas partout. « *Bordeaux déplore encore de nombreux laissés pour compte, 2 500 squatteurs, des intérimaires, saisonniers, travailleurs pauvres, qui dorment dans leur voiture, camion ou caravane* », explique Florence Lamarque, directrice du Samusocial de Gironde.

Quant à Marseille, on est très loin d'y penser relogement. « *1 170 places d'hébergement ont été ouvertes pendant la crise du Covid. C'est inédit, mais ça ne se voit pas tellement la situation est catastrophique. Il y a toujours autant de personnes à la rue*, observe Florent Houdmon, directeur de l'agence régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Fondation Abbé Pierre. *Après le drame de la rue d'Aubagne [écroulement d'immeubles, en novembre 2018], 600 immeubles insalubres avaient été évacués et 3 000 personnes sont toujours à l'hôtel. S'y ajoutent les personnes en squats, les sans-abri... Nous sommes submergés d'appels mais n'avons pas de solution car il n'y a pas de logements sociaux dans la métropole où un tiers des maires y sont hostiles.* »